

AFFAIRE N°36 - Construction d'une piste cyclable à COMMUNE PRIMA - approbation du programme établi - autorisation de solliciter une subvention de la Jeunesse et Sports.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de permettre le déroulement des différentes manifestations cyclistes et d'aider à promouvoir les écoles de cyclisme, la Commune de Saint-Denis propose de construire une piste cyclable sur le terrain de la Commune Prima.

Cette piste de 250 mètres sera équipée d'une tribune pouvant accueillir 7 000 personnes et d'annexes fonctionnelles à savoir : vestiaires, salle de massage, sanitaires.

En outre, cette construction aura une double vocation, un terrain de sport devant être aménagé à l'intérieur permettant l'organisation de différentes manifestations sportives : Hand-Ball, Basket et Tennis.

Un éclairage sera à prévoir pour les manifestations sportives nocturnes, de même, qu'un parking de 400 places.

Le coût de l'opération serait de l'ordre de 110 000 000 de francs.

Le financement pourrait être assuré par une subvention sollicitée des services de la Jeunesse et des Sports, et par un emprunt.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs, d'approuver le programme établi et de m'autoriser à solliciter de la Jeunesse et des Sports une subvention pour la réalisation de ces travaux.

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. BOYER Bruno - Il s'agit d'une piste cyclable ou d'un vélodrome ?

LE MAIRE - Il s'agit d'un vélodrome.

M. NANDO - On devrait mettre un terrain de foot-ball au centre.

LE MAIRE - Le terrain de foot-ball n'entrera pas au centre.

M. NANDO - Des terrains de basket on en trouve partout. On pourrait mettre un mini terrain de foot-ball au centre.

M. BOYER Bruno - Quelle est la nature du sol ?

M. GENDRE - C'est du béton.

(discussions sur plan)

Mis aux voix, le RAPPORT CI-DESSUS EST ADOPTE A L'UNANIMITE.